

9-10 EDOUARD VII, A. 1910

Q. Serait-ce dans le cas du major Hodgins? Nous allons mettre cela de côté. C'est ce que vous avez dans l'esprit?—R. C'était avec le major Hodgins.

Q. Et M. Poulin lui a succédé ainsi que nous l'avons vu en octobre 1907?—R. Je crois que oui.

Q. Et vous n'aviez pas été sur les travaux?—R. Je ne crois pas que je sois allé sur les travaux d'octobre à janvier.

Q. D'octobre 1907 à janvier 1908?—R. Oui.

Q. Alors je ne veux que référer à une lettre du 14 janvier 1908, adressée par le secrétaire de la Commission à vous, vous avisant que votre lettre du 9 courant donnant votre interprétation des articles 33, 34, 35 et 36 avait été sous la considération de la Commission depuis le 10 et approuvée?—R. Oui.

Q. De sorte que vos recommandations, ainsi que nous les avons ici, ont été approuvées par la Commission le 10 janvier?—R. Le 10 janvier.

Q. Il y a une lettre adressée à M. Doucet à laquelle je devrais peut-être faire allusion. Elle accompagnait la lettre plus longue aussi du 30 janvier.

PIECE N° 22.

OTTAWA, 30 janvier 1908.

M. A. E. DOUCET,
Ingénieur de district,
Québec.

CHER MONSIEUR,—A l'égard de la lettre que je vous ai écrite le 14 du courant, je vous prie d'y substituer celle qui accompagne la présente, car je me suis rendu compte qu'il peut se trouver des cas où le mesurage serait impossible; mais il doit être compris que, règle générale, le mesurage de tout déblai doit rigoureusement se faire; et, s'il arrive que vous ayez besoin, à cette fin, d'un homme de plus, vous êtes autorisé à l'engager.

Bien à vous,

HUGH D. LUMSDEN.

Q. Quel est le motif de cette lettre?—R. La lettre antérieure à celle qui suit immédiatement et qui a été envoyée, et dans laquelle ces mots n'ont pas été compris à la fin.

Q. Devons-nous lire ces deux lettres à M. Doucet en même temps comme vous autorisant?—R. Exactement. Elles ont toutes deux été adressées le même jour.

Q. Et la lettre supérieure est comprise dans la lettre inférieure, n'est-ce pas?—R. Oui.

Q. Excepté les mots "où le mesurage serait impossible"?—R. Ces mots ont été mis dans la seconde lettre, ils n'étaient pas dans la première.

Q. Eh bien, nous sommes rendus à la fin de janvier 1908. Qu'est-ce qui s'est passé après cela? Quels sont les autres embarras que vous avez eus à propos de classification? Quelle est la plainte ou la difficulté survenue?

Il y a eu une lettre de M. Woods à vous le 21 avril 1908. Il y a eu deux lettres, l'une le 21 avril. Est-ce la première, M. Lumsden?—R. Le 21 avril?

Q. Oui; il y en a une le 30 mars et l'autre le 21 avril, celle du 30 mars parle de surplus de déblais?—R. Oui.

Q. La première lettre de vous que je vois—peut-être ceci va-t-il nous amener au point que je désire—la première lettre que je trouve est une lettre du 24 avril énonçant que vous soumettez trois lettres de M. Woods, sous-ingénieur en chef du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique, où il prend exception à la classification faite sur environ 153 milles du district F, et il donne une liste de 196 endroits où la classification est, prétend-on, excessive. Cette lettre est dans les termes qui suivent.

M. LUMSDEN.